

**Conseiller Technique Fédéral Régional
(C.T.F.R) ou Correspondant
de la discipline**

Rôle d'un CTFR

Le C.T.F.R. est un technicien de sa discipline dont l'une des fonctions est l'encadrement des athlètes.

A ce titre il doit être titulaire :

- D'un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (B.E.E.S.) 1er ou 2nd degré de sa discipline (Ex : B.E.E.S. 1 de Judo), ou
- d'un BPJEPS couvrant la discipline, ou
- D'un Brevet Fédéral (B.F.) homologué de sa discipline lorsqu'il n'existe pas de Brevet d'Etat ni de BP, ou
- D'un B.E.E.S. handisport dans le cadre du département jeunes, et dans la limite des prérogatives de ce diplôme.

Dans la mesure du possible les candidatures assorties du CQH seront privilégiées *notamment* pour les disciplines de pleine nature

Les actions d'un CTFR

Les actions listées ci-après définissent le cadre de l'activité du C.T.F.R.

Les actions incontournables du C.T.F.R.

- Gérer la relation entre le comité régional et la commission fédérale ou le Dépt.
- Participer et s'inscrire dans la vie régionale
- Proposer, au plan régional, un projet d'actions annuelles, d'un budget prévisionnel et un calendrier annuel des actions régionales.
- Travailler à la formation puis l'animation d'une commission régionale
- Développer les liens avec la ligue « valide »
- Se former
- Organiser des compétitions régionales et participer à l'organisation de compétitions nationales.
- Détecter des jeunes sportifs.
- Aider à la création de nouvelles sections
- Recenser les structures ouvertes à l'accueil des sportifs handicapés
- Organiser des journées « découverte » de la discipline ou des APS « jeunes »
- Organiser des stages régionaux
- Entraîner et suivre l'élite régionale
- Animer le réseau régional des entraîneurs de la discipline
- Former des entraîneurs et/ou des bénévoles (accompagnateurs, initiateurs fédéraux handisport pour les APPN).
- Aider à la mise en place CQH à destination des professionnels.

Rôle d'un Correspondant

Le correspondant de discipline assure une mission essentiellement administrative.

A ce titre il ne lui est pas demandé de posséder un diplôme technique dans sa discipline.

Les actions d'un Correspondant

Les actions listées ci-après définissent le cadre de l'activité du correspondant de discipline.

- Gérer ou cogérer la relation entre le comité régional et la commission fédérale de sa discipline ou le département (jeunes ou formation)
- Participer et s'inscrire dans la vie régionale
- Aider éventuellement à la mise en place d'un C.T.F.R.
- Orienter et informer les nouveaux pratiquants.
- Diffuser l'information pour le compte de la commission fédérale ou du département et du comité régional.
- Participer à l'organisation des compétitions régionales, voir nationales, sur le plan logistique et administratif.
- Participer à la constitution d'une commission régionale dans sa discipline ou son secteur.
- Gérer sur le plan administratif la commission régionale de sa discipline ou son secteur.